


PRÉPARATION À L'HABILITATION DU PERSONNEL REALISANT DES OPERATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE EN BASSE TENSION SUR VEEE (B1L, B1VL, B2L, B2VL, BRL, BCL, BEL ESSAI EXPERTISE AUTO)		
Les titres seront à définir au préalable. Voir questionnaire remis lors de la demande d'inscription		
OBJECTIF	PUBLIC	PRÉ-REQUIS
Etre capable de mettre en application les prescriptions de sécurité lors des travaux électriques.	Tout personnel chargé d'exécuter des opérations sur ENERGIE ELECTRIQUE EMBARQUEE.	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir les compétences techniques nécessaires selon les opérations à réaliser - Pas de contre indication médicale - Avoir le manuel ou le guide d'intervention en français du VEEE (essentiel pour la consignation)
NOMBRE DE PARTICIPANTS : Groupe de 8 personnes maximum.		
CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION Selon Norme NF C 18-550		
THÉORIE		PRATIQUE
1. Généralités <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des risques et incidence sur le comportement. - Règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique. - Les personnes intervenantes, les ouvrages électriques. - Les opérations, les zones d'environnement, les documents écrits. - Les fonctions de l'appareillage, l'utilité des plans et des schémas, l'intérêt des verrouillages. 2. Opérations électriques <ul style="list-style-type: none"> - Travaux hors tension, la consignation. - Mission du chargé de consignation, du chargé de travaux et de l'exécutant. - Travaux au voisinage de pièces nues sous tension en BT, évaluation des risques, procédures à mettre en œuvre. - Interventions en BT, intervention de dépannage et de connexion, - Opération d'entretien avec présence tension. 3. La sécurité lors des opérations 4. Appareils électriques amovibles et portatifs à main 5. Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique		<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir une partie pratique dans l'établissement du salarié - Mise en application pratique. - Travaux pratiques sur différents types de VEEE. - Revue des dangers inhérents à ces différents équipements.
DURÉE MINIMUM	LIEU	ÉVALUATIONS DES CONNAISSANCES
14 HEURES	<ul style="list-style-type: none"> - En entreprise - En centre 	Test théorique et évaluation pratique.
PÉDAGOGIE		
<p>La formation est dispensée par un animateur compétent et qualifié ayant une pratique régulière des opérations énoncées dans la NF C 18-550. Elle est réalisée à l'aide de support formateur (support informatique, documentations de fabricants...) et de support stagiaire.</p> <p>Les moyens utilisés seront <u>les plus adaptés possibles</u> pour permettre de visualiser les risques et les mesures de prévention applicables.</p> <p>Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire sur VEEE de formation, contrôle des connaissances assurées régulièrement tout au long du stage.</p> <p>Pour les stages en entreprise : prévoir une salle de formation ainsi qu'un VEEE sécurisée et adapté à la réalisation d'exercices et de tests pratiques (selon titre d'habilitation).</p>		
VALIDATION DES ACQUIS	ÉQUIPEMENTS À PRÉVOIR	
A l'issue de la formation, si réussite aux évaluations, UCFE délivrera à l'employeur un avis pour l'habilitation du personnel et une attestation de stage.	EPI adapté pour la partie pratique : chaussures de sécurité, gants 0 ou 00, écran facial, vêtement de travail adapté...	

Recyclage recommandé tous les 3 ans.

Les titres d'habilitations doivent être examinés au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire